COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Nom de l'école : Croix Luizet

☑ maternelle

☑ élémentaire

Date de la réunion : vendredi 14 novembre 2014

Rédacteur du compte rendu : Karine Besson

Participants:

- enseignants: O. Solle (directrice), K. Besson (directrice), M. Quesnoit, M. Athanaze, F. Grillet, A. Berato, F. Lorimey, F. Fischer, A. Schmitt, J. Prades, S. Montanvert, tous les enseignants d'élémentaire
- ATSEM
- **RASED**: P. Vuillermoz
- **agents municipaux**: A. Thouvenot (représentante du maire)
- **DDEN**: M. Reynaud, E. Froquaix, J. Bertrand
- parents d'élèves élus au conseil d'école
- périscolaire : M. Tille, R. Hamadache

Copies

- DDEN
- IEN
- Monsieur Damien Berthilier, adjoint au maire chargé de l'éducation
- Direction de l'éducation

Absents excusés:

- enseignants : L. Delorme, C. Michard

- parents: Mmes Sadki, Faure, M. Thuderoz, Helle

1. Présentation du Conseil d'école 2014-2015

Les directrices, Mme Solle et Mme Besson, ont fait le choix d'un premier conseil d'école commun, maternelle-élémentaire, car l'ordre du jour et les questions à aborder étaient similaires. De plus, cela a permis de regrouper un grand nombre de participants.

Présentation des enseignants de maternelle et de leur niveau de classe.

Présentation des enseignants d'élémentaire et de leur niveau de classe.

Mme Aït-Idir représente les ATSEM de l'école maternelle.

RASED : Patrick Vuillermoz, maître de réadaptation (ou maître E, chargé de l'aide à dominante pédagogique). Le RASED a été entièrement renouvelé cette année. Il est également composé d'un maître G (aide à dominante rééducative), Michel Marin et, d'un psychologue scolaire, Arnaud Badiou.

Représentant la mairie, Agnès Thouvenot est l'adjointe au maire déléguée à l'économie solidaire, l'emploi et l'insertion, la santé, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme-homme.

Les DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), sont souvent des enseignants retraités, ou des parents d'élèves. Ce sont des bénévoles, défenseurs de l'école publique, dont le rôle est de veiller aux bonnes conditions de la vie scolaire dans

les écoles ainsi que des activités périscolaires. Ils ont une mission de liaison, de coordination et éventuellement de médiation entre les enseignants de l'école, les parents d'élèves et les élus de la commune chargés du secteur scolaire.

Le périscolaire : Muriel Tille est la coordonnatrice périscolaire du groupe scolaire, Rachid Hamadache est le responsable périscolaire du secteur Centre Nord (écoles Croix Luizet, Château Gaillard, Lazare Goujon, Jean Zay).

Nous regrettons l'absence de Julien Radix, ajoint de la coordonnatrice, délégué à la maternelle.

2. Effectifs 2014-2015

La maternelle compte 279 élèves répartis sur 9 classes avec, pratiquement, 3 classes de chaque niveau. La classe d'âge la plus faible est celle des élèves de petite section (85), pour 98 moyens et 95 grands.

Les effectifs sont donc très chargés : entre 30 et 33 élèves par classe.

De plus, nous accueillons 7 enfants en situation de handicap dont 2 enfants malentendants. L'école maternelle étant la première école et, parfois même la première collectivité pour certains enfants, d'autres difficultés peuvent être dépistées au cours de la petite section.

Nous employons 3 AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) pour aider ces enfants à besoins particuliers. Une $4^{\text{ème}}$ personne est en cours de recrutement.

L'élémentaire compte 436 élèves répartis sur 16 classes et 2 CLIS : ces effectifs sont chargés mais encore loin pour une ouverture de classe.

Une classe à double niveau a dû être constituée : CP-CE1.

Deux CLIS (pour élèves malentendants) sont à 10 et 11, aidées par 3 AVS-co. 12 enfants malentendants sont répartis dans les classes ordinaires. 3 AVS supplémentaires sont en poste sur l'école.

3. Les règlements intérieurs

Le principal point divergent par rapport à l'année précédente est la question des horaires.

Les horaires de maternelle sont :

- 8h30-11h45, 14h-16h les lundi, mardi, jeudi, vendredi
- 8h30-11h30 le mercredi.

Les portes ouvrent 10 minutes avant à l'entrée de l'école (8h20 et 13h50) et 5 minutes avant la sortie (11h40, ou 11h25 le mercredi, et 15h55).

La directrice de l'école maternelle souhaite insister sur un point du règlement : l'école ne peut être tenue responsable de la perte ou de la détérioration d'objets personnels. A l'entrée du bureau se trouve une panière débordante d'objets perdus (souvent des vestes ou manteaux, mais même des lunettes de vue !). Il serait appréciable que le nom des enfants soit marqué sur les vêtements, chaussures, etc. afin d'éviter les échanges non intentionnels et de rendre plus facilement chaque objet à son propriétaire.

Les horaires d'élémentaire sont :

- 8h30-12h, 14h-15h45 les lundi, mardi, jeudi, vendredi
- 8h30-11h30 le mercredi.

12h étant la fin des cours, il arrive que les élèves ne sortent pas de l'école avant 12h05-12h10.

Les portes ouvrent 10 minutes avant à l'entrée de l'école (8h20 et 13h50). A 8h20 et 13h50, l'accueil ne se fait plus dans la cour de récréation mais, les élèves montent

directement dans leur classe, ce qui est propice à un climat plus calme et une mise au travail plus rapide et efficace.

Les parents d'élèves se manifestent sur ce point car ils sont déçus de cet accueil directement dans les classes : ils estiment avoir perdu dans leur contact à l'enseignant. Nous rappelons, qu'exceptionnellement, si besoin important de parler à l'enseignant, les parents sont autorisés à rejoindre la classe de leur enfant. Ceux-ci peuvent également prendre rendez-vous par le biais du cahier de liaison.

Par ailleurs, les parents n'apprécient pas le décalage d'horaires entre maternelle et élémentaire.

4. Questions diverses

Les parents interpellent la représentante du maire sur l'état des accès à l'école en cas d'intempéries. En effet, les bouches d'égouts sont obstruées par des feuilles et détritus, ce qui provoque d'énormes flaques d'eau lors des fortes pluies et rend l'accès à l'école très difficile.

Les fenêtres du bâtiment annexe de la maternelle ont été changées durant les vacances d'automne. Une fenêtre neuve est toujours entreposée sous le préau, lieu de passage des enfants et des parents mais aussi de récréation et d'activités périscolaire. Cette fenêtre peut-elle être débarrassée au plus vite avant qu'elle ne tombe sur un enfant ? De plus, toujours concernant le changement des fenêtres, les enseignants concernés constatent bien peu de méticulosité de la part de l'entreprise employée puisque des morceaux de verre ont été retrouvés dans les classes.

Des déchets gros volume (mobilier ou jeux cassés) sont entreposés sous les escaliers côté cantine, lieu de passage des élèves et des enseignants. Nous souhaiterions rapidement obtenir une benne afin que le gardien puisse débarrasser et nettoyer cet endroit.

Les parents d'élèves sont profondément déçus de l'annulation d'un grand nombre de classes vertes. En effet, cela se justifie par l'annonce tardive de la suppression des indemnités allouées aux enseignants qui amènent leur classe en classe transplantée.

5. Le périscolaire

En maternelle, les élèves mangent à la cantine selon 2 services :

- de 11h45 à 12h30
- ou de 12h45 à 13h30.

Les élèves de petite section sont couchés après le repas. Les élèves de moyenne et grande sections sont en temps libre, temps sportif ou temps calme, en fonction des besoins de chacun.

En élémentaire, le restaurant scolaire est un self service : les enfants choisissent entre 2 entrées puis, vont chercher leur plat chaud et enfin leur dessert (parmi 2 choix également).

Entre 120 et 130 enfants de maternelle restent à la cantine chaque jour.

Entre 215 et 225 enfants d'élémentaire restent à la cantine chaque jour.

Les parents d'élèves demandent une grande vigilance sur les régimes : faire plus attention à ce qui est servi aux enfants (régime standard, sans viande, sans porc). Ils relèvent également une maladresse de certains animateurs et agents du pôle de service sur les appellations « porc » ou « sans porc » qui stigmatisent les enfants et provoquent

des railleries.

Un système d'utilisation de jetons de couleurs (en fonction des régimes) devrait être mis en place.

Concernant le temps périscolaire du soir, nous constatons (parents et enseignants) des difficultés à organiser des animations et à mettre en place des projets et des activités. Le budget alloué est largement insuffisant.

Aucun intervenant n'est spécialisé en maternelle. Nous attendions des conteurs, des sportifs, le partenariat avec des associations, mais il n'en est rien. Il existe une réelle discordance entre les promesses faites par la mairie et la réalité du terrain.

Les parents s'interrogent sur les bénéfices du périscolaire pour les enfants. La question est clairement posée. Un courrier a été adressé à M. Berthilier mais il est toujours sans réponse. Les parents ne se sentent pas écoutés.

90% des élèves participent au temps court gratuit (15h45-16h30). Mais moins de 20% participent au temps long payant (16h30-18h). Comment la mairie analyse-t-elle ce premier bilan de fréquentation du temps périscolaire ?

Le temps long représente une somme conséquente pour les personnes les moins aisées!

Enfin parents et enseignants font remonter un problème majeur : celui du recrutement des animateurs. Pour une grande partie, le comportement des animateurs n'est pas en adéquation avec le cadre « école ». Il y a trop de familiarités et même de vulgarités. La sécurité des enfants est également remise en question puisque certains animateurs jouent entre eux, ou sont pendus à leur téléphone portable, pendant que les élèves sont livrés à eux même.

6. Dates des prochains conseils d'école

2^{ème} conseil d'école élémentaire : vendredi 6 mars 2015 à 17h 3^{ème} conseil d'école élémentaire : vendredi 5 juin 2015 à 17h

2^{ème} conseil d'école maternelle : mardi 10 mars 2015 à 17h30 3^{ème} conseil d'école maternelle : mardi 2 juin 2015 à 17h30